



## La date limite pour choisir ses spécialités au lycée approche



Pas de panique si vous n'avez pas encore arrêté définitivement vos choix de spécialités pour la classe de première. Vous avez jusqu'au mois de juin pour les sélectionner de manière officielle.

La date limite pour choisir ses enseignements de spécialité en classe de première approche à grands pas. Les lycéens de seconde ont jusqu'au mois de juin pour arrêter définitivement leurs choix.

En effet, à la rentrée 2019, les séries ES/L/S disparaissent au profit d'enseignements de spécialité, censés prendre davantage en considération «la diversité des talents» des élèves. En première, les lycéens suivront 3 spécialités, à raison de 4 heures de cours par matière, et 2 en terminale, à raison de 6 heures de cours par matière. La réforme concerne donc les élèves qui sont rentrés en seconde en septembre 2018. La première session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021.

### 3 spécialités

Les lycéens doivent donc choisir 3 spécialités en première parmi les 12 proposées par le ministère de l'Éducation nationale. Sept seront dispensées par la majorité des établissements et 5 ne seront pas proposées par l'ensemble des lycées. Ces 5 spécialités seront implantées de manière à redorer l'image d'établissements moins attractifs ou assez éloignés. Il sera cependant possible de combiner les spécialités dans des établissements différents.

#### » LIRE AUSSI - Avec la réforme du lycée, le grand flou de la spécialité mathématique

Les 7 spécialités proposées par la majorité des établissements sont les suivantes: les mathématiques, la physique chimie, les Sciences de la vie et de la Terre, les sciences économiques et sociales, l'histoire-géographie - géopolitique et sciences politiques, les humanités-littérature-philosophie et les langues-littératures et cultures étrangères. Et voici les 5 spécialités ne figurant pas dans la totalité des lycées: langues et cultures de l'Antiquité, numérique et sciences informatiques, arts, sciences de l'ingénieur, biologie - écologie (biologie-écologie est une spécialité dispensée uniquement dans les établissements agricoles).

### Un tronc commun qui représentera 50% du temps scolaire

Les élèves suivront également un ensemble d'enseignements communs : français en première et philosophie en terminale, enseignement scientifique en voie générale et enseignement mathématique en voie technologique, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langue

vivante A et langue vivante B, éducation physique et sportive. Ce tronc commun représentera plus de 50 % du temps scolaire soit 16 heures en voie générale et 13 à 14 heures en voie technologique par semaine.

Voici le tableau récapitulant les enseignements de spécialité et le tronc commun:

## **Une date limite fixée en juin pour choisir définitivement ses spécialités**

Après avoir pris connaissance, en décembre, de la liste des enseignements de spécialités proposés dans chaque lycée, les élèves ont formulé leurs vœux de spécialisation entre février et mars 2019 et ont reçu l'avis du conseil de classe. Ils ont jusqu'au mois de juin pour choisir définitivement leurs 3 spécialités obligatoires et les éventuelles options. Il n'y a pas de date butoir précise en juin, les dates varient en fonction des conseils de classe des écoles (pendant lesquels les choix seront validés ou non). Par exemple, au lycée Augustin Fresnel, à Caen, les conseils de classe se dérouleront le 7 juin pour les classes de seconde, c'est donc avant le 7 juin que les élèves devront faire leur choix pour ce lycée.

Des outils en ligne guident les élèves dans leur sélection tels que [www.secondes2018-2019.fr](http://www.secondes2018-2019.fr) ou HORIZONS 2021, ouvert par l'ONISEP. Ce site permet de visualiser le contenu des différentes spécialités de la voie générale ainsi que les horizons possibles après chaque spécialité.